

Résolution du 12 décembre 2022 de Mmes et MM. Maxime Provini, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Rémy Burri et Michèle Roulet: «Pour améliorer les outils à la disposition du Conseil municipal nécessaires à l'élaboration d'une politique budgétaire sincère».

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- que chaque année, il est difficile d'étudier le budget correctement;
- que nous n'avons pas à disposition une colonne «budget» qui compare les comptes qui figurent au budget lors de l'étude du budget;
- qu'actuellement nous avons les colonnes suivantes dans les projets de budget: *budget de l'année à venir, budget de l'année en cours, comptes de l'année précédente*;
- que pour juger la pertinence d'une variation budgétaire, il convient, entre autres, de la comparer avec les comptes de l'année concernée;
- que nous disposons de trois mois pour étudier et amender le budget soumis par le Conseil administratif;
- qu'une administration de la taille de la Ville de Genève se doit d'avoir des chiffres clairs et précis à disposition en tout temps;
- qu'afin de prévoir un budget adéquat et respectueux des deniers publics, il convient de pouvoir comparer les comptes N-1 avec le budget N-1 afin de juger correctement des bonnes estimations budgétaires de la ville de Genève;
- que toute grande entreprise de la taille de l'administration de la Ville de Genève est capable de présenter des chiffres clairs et précis;
- qu'il est de notre devoir d'étudier et de prévoir le budget de la Ville de Genève avec le plus d'informations possible,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter dès le projet de budget 2024 une colonne supplémentaire qui permettra de comparer les comptes de l'année précédente avec le budget de l'année précédente.